

# PROCÉDURE PÉNALE NUMÉRIQUE ET SCRIBE : CHANTIER ET/OU BOURBIER EN COURS...



Le 20 février 2019

*Le 12 février 2019, une délégation de SYNERGIE-OFFICIERS composée de David ALBERTO et Laetitia BUIL, conseillers techniques, était conviée ainsi que l'ensemble de la représentation syndicale, par la DGPN à une présentation « état des lieux » des chantiers de la procédure pénale numérique et du logiciel de rédaction de procédure SCRIBE.*



*L'administration était notamment représentée par Stéphanie CHERBONNIER, Contrôleuse générale conseillère judiciaire près le DGPN, Stéphane ROUVE, Préfet délégué en charge de la PPN, Cyril LACOMBE, Commissaire de police chef du projet SCRIBE, et Hafid BOULAKRAS, magistrat en charge de la PPN pour la Justice.*

**Annoncée par nos hôtes comme une véritable révolution, la Procédure Pénale Numérique (PPN) doit bénéficier d'un déploiement national en 2022.** L'objectif est que tous les enquêteurs soient à terme dotés de postes de travail adaptés, afin de permettre aux services de Police de télétransmettre à l'autorité judiciaire l'intégralité de leurs enquêtes, dont les actes constitutifs seront validés et authentifiés par l'apposition des signatures électroniques de l'enquêteur et/ou de la personne entendue.

**Une plateforme multimédia serait en cours d'élaboration, pour faciliter la jonction aux procédures constituées et le transfert numérique de fichiers PDF ou vidéos. De même, une réflexion est menée pour permettre la numérisation des scellés.**

Selon nos interlocuteurs, ces évolutions ont pour objet la fin des procédures papier, une simplification procédurale et une administration numérique de la Justice.

**SI LE PRINCIPE GLOBAL DE LA PPN APPARAÎT EFFECTIVEMENT SOUHAITABLE ET NÉCESSAIRE, IL N'EMPÊCHE QU'IL EST TROP TÔT POUR JUGER DE LA RÉELLE PORTÉE SUR L'ALLÈGEMENT DES TÂCHES INCOMBANT AUX ENQUÊTEURS.** En effet, selon la présentation qui nous a été faite, il apparaît que toutes les annexes et côtes de documents papiers devront être scannées et authentifiées pour être intégrées aux procédures en cours... Soit une manipulation encore longue et fastidieuse !

**Afin de lever tout doute sur la possibilité technique pour la Justice de procéder à des consultations à distance et en temps réel des procédures policières, ce qui aurait été inadmissible, SYNERGIE-OFFICIERS sondait les deux responsables du projet.**

Leurs réponses étaient sans ambiguïté ; sans nier l'intérêt stratégique pour la Justice de prendre connaissance de certains actes avant la clôture d'une procédure, afin notamment d'orienter la prise de décision, nos hôtes nous assuraient qu'il sera impossible pour les magistrats de consulter quelconque document d'une procédure sans qu'un policier ne l'ait télétransmis.

Une procédure de pré-transmission d'actes partiels était d'ailleurs en développement pour répondre aux besoins stratégiques, et rationaliser les échanges numériques entre Police et Justice.

**PRENANT AU PIED DE LA LETTRE LES INTENTIONS DE SIMPLIFICATION PROCÉDURALE AFFICHÉES PAR LES RESPONSABLES DU PROJET PPN, SYNERGIE-OFFICIERS RAPPELAIT QU'UNE VRAIE SIMPLIFICATION, Ô COMBIEN NÉCESSAIRE, NE POURRAIT PASSER QUE PAR L'INTRODUCTION MASSIVE D'ORALITÉ DANS LES PROCÉDURES.**

Madame CHERBONNIER répondait que l'actuel projet de loi de réforme de la Justice, qui prévoit notamment l'introduction d'une (faible) dose d'oralité, autorise la PPN à tester une expérimentation opérationnelle du processus. Pour autant, la Justice représentée par Monsieur BOULAKRAS exposait des réserves quant au gain de temps et de simplicité que représentait l'oralisation des procédures.

**SYNERGIE-OFFICIERS lui opposait l'impérieuse nécessité de trouver des solutions de réelles simplifications, sous réserve d'annihiler les éventuels avantages de la PPN par une désaffectation totale de la filière judiciaire.**

Le Commissaire Cyril LACOMBE expliquait ensuite l'état d'avancement du projet SCRIBE.

Il réaffirmait les objectifs de ce logiciel de rédaction de procédure, à savoir être au service des enquêteurs, répondre aux besoins de différents acteurs de terrains et des managers, et intégrer l'ensemble des données

dans la procédure pénale, avec pour finalité le croisement des données aux fins d'établir des statistiques fiables.

Un calendrier prévisionnel de déploiement du logiciel était communiqué ; il était alors possible d'apprendre que seul un site pilote au niveau contraventionnel était programmé, à CONFLANS SAINTE HONORINE. Le projet en serait à une phase de développement pré-judiciaire, le module de garde à vue n'étant pas encore entamé.



Les responsables du projet expliquaient pourtant que l'intention de déploiement du logiciel sur le territoire national est toujours fixée à 2020, ce projet étant une priorité de la DGPN. Pour autant, ils assortissaient le respect de ce calendrier au recrutement de deux CEA et deux Officiers, chose manifestement ardue à réussir.



**SYNERGIE-OFFICIERS, QUI AVAIT EU L'OCCASION DE S'ENTHOUSIASMER IL Y A ENVIRON 18 MOIS AU MOMENT DE LA PRÉSENTATION DE L'ÉTAT D'AVANCEMENT DE SCRIBE, DONT L'INTERFACE ET L'ARCHITECTURE SEMBLAIENT INTUITIVE ET FLUIDE, ÉTAIT ABASOURDI DE CONSTATER QUE LE PROJET N'A ABSOLUMENT PAS ÉVOLUÉ DEPUIS CETTE ÉPOQUE !**

Soumis à ce constat, l'équipe de SCRIBE reconnaissait les faits, mais opposait à décharge la nécessité leur ayant incombé de reprendre à zéro le logiciel. Ils s'enorgueillissaient toutefois que l'outil actuellement développé soit bien plus fiable que le précédent.

**L'ÉTAT DES LIEUX DE SCRIBE EST DONC POUR SYNERGIE-OFFICIERS UNE GRANDE DÉSILLUSION, TANT DANS LE RETARD PRIS DANS SON DÉVELOPPEMENT, QUE DANS LES MESURES PRISES POUR Y REMÉDIER.**

**IL ÉTAIT CARRÉMENT UBUESQUE D'ENTENDRE QU'UN PROJET DÉCRÉTÉ PRIORITÉ DE LA DGPN, ÉTAIT À L'ARRÊT FAUTE DE PARVENIR À RECRUTER QUATRE FONCTIONNAIRES !**

Il n'est plus à démontrer combien le LRPPN est calamiteux à utiliser au quotidien pour les enquêteurs. Sa phase d'élaboration rocambolesque, qui s'est étendue durant plus de 10 ans, est en rapport direct avec sa faillite. Pourtant, à ce jour le projet de développement de la Procédure Pénale Numérique est couplé à LRPPN3, du fait du retard pris par SCRIBE.

### **LES ERREMENTS DU PASSÉ VONT-ILS SE REPRODUIRE ?**

Face à l'enjeu crucial de se doter d'un outil de rédaction de procédures fiable et intuitif, adapté à la complexification des normes, il est essentiel que la Direction Générale de la Police Nationale prenne toute la mesure de l'urgence à agir, et fasse vraiment de SCRIBE une priorité !

**SYNERGIE-OFFICIERS NE CESSERA D'ÊTRE VIGILANT ET ACTIF SUR CE SUJET, AFIN DE NE PAS LAISSER LES CHANTIERS DU NUMÉRIQUE ET DE L'AIDE À LA RÉDACTION DES PROCÉDURES SE TRANSFORMER EN BOURBIERS.**

**LES ENQUÊTEURS MÉRITENT BEAUCOUP MIEUX QUE DE L'À PEU PRÈS !**

Le Bureau National

